

Cet extrait est à plier  
en deux par le milieu de  
façon à ce que l'inscrip-  
tion soit à l'intérieur.

13-14  
MODÈLE N° 5.  
Art. 24 du règlement.  
Format : 1/16 raisin.

## EXTRAIT DU LIVRET INDIVIDUEL

Nom Wagner Classe : 2 classe  
Prénoms Herizon  
N° d'incorporation 10.995 Grades  
Corps } 23. R. M. V. E. 6<sup>ce</sup> }  
ou services }  
Unités } 6. HERS D. R. M. V. E. }  
successives }  
Signature du commandant d'unité  
et cachet du chef de corps

### SIGNALEMENT DE L'INTÉRESSÉ

Teux marron  
cheveux noir  
visage ovale  
taille 1m65

### CHANGEMENTS DE CORPS

Passé le .....  
au .....  
comme .....  
nouveau n° d'incorporation : .....

Passé le .....  
au .....  
comme .....  
nouveau n° d'incorporation : .....

Passé le .....  
au .....  
comme .....  
nouveau n° d'incorporation : .....

### SIGNATURE DES COMMANDANTS D'UNITÉS.

Observations au sujet de l'établissement de l'extrait. — Le corps (ou service) dans lequel l'homme est incorporé établit l'extrait du livret individuel, celui-ci est signé par le commandant de l'unité. Les changements d'unité, ainsi que les grades successifs, dans ce corps, sont portés à la partie supérieure de l'extrait, par les soins du nouveau commandant d'unité.

Lorsque l'homme change de corps (ou de service), il conserve son extrait de livret individuel. Mention est faite du changement de corps, à la partie inférieure de l'extrait, par les soins du nouveau commandant d'unité. A chaque changement de corps sur la ligne commençant par « comme », indiquer le grade.

Au moment de la libération, l'extrait du livret individuel est retiré à l'homme et détruit sous la responsabilité du commandant d'unité.

## NOTA IMPORTANT

Le présent extrait ne donne droit au tarif militaire sur les chemins de fer que s'il est présenté conjointement avec une feuille de déplacement ou un des titres qui suppléent cette pièce (ordre de route, sauf-conduit, congé, permission ou ordre de service).

Campagne	Simple	9 - 10 - 1939 au
	Double	3 - 6 - 1940
Missy s/Bori		3 - 6 - 1940 au
Pont s/Jonne		24 - 6 - 1940

EX. DE LA D. M. 341 - I/E M A DU 547-40

Dirige le 2.9.40 sur le Centre de

Démobilisation de CAUSSADE (T.-&G.)

Se retire à Montauban 28r. du Fort (T.G.)

Solde payée jusqu'à 2.9.40 + 10 jours suppl.

L'Officier chargé de service des effectifs

